



Sunrise

Communiqué de presse

Opfikon, le 5 février 2026

La procédure de consultation sur la réduction des effectifs est terminée

Sunrise met en œuvre sa nouvelle organisation d'entreprise

- **Dans le cadre de son développement continu, Sunrise met en œuvre les mesures relatives à sa nouvelle organisation d'entreprise.**
- **Les responsabilités sont désormais plus clairement définies, avec une réduction du nombre de niveaux hiérarchiques et des marges de manœuvre plus importantes. Des processus de décision plus courts et la consolidation de fonctions redondantes permettront à l'entreprise de gagner en rapidité, en agilité et en efficacité.**
- **La procédure de consultation avec la représentation du personnel et le syndicat syndicom a montré qu'une réduction des effectifs impliquant 147 licenciements est inévitable.**
- **De nombreux postes de direction sont concernés. Comme une organisation plus efficace nécessite globalement moins de personnel, des postes sans responsabilité managériale sont également touchés.**
- **Les licenciements auront lieu pendant les mois de février et mars. Les collaborateurs et collaboratrices des Sunrise Shops et du service client qui sont en contact direct avec la clientèle sont largement exclus de cette mesure, et les apprenti-e-s ne sont pas concernés.**
- **Le plan social existant s'applique aux collaborateurs et collaboratrices concernés.**

L'annonce du projet de réduction d'effectifs, faite le 8 janvier 2026, a ouvert la procédure de consultation. La direction de Sunrise a examiné en profondeur, avec la représentation du personnel et le syndicat syndicom, les propositions visant à réduire le nombre de suppressions de postes ou à en atténuer l'impact. Toutefois, la procédure a montré que les licenciements sont inévitables.

Grâce aux précieuses remarques et suggestions formulées notamment par la représentation du personnel et le syndicat syndicom, le nombre de licenciements a pu être réduit: au lieu des 190 licenciements initialement prévus, seuls 147 licenciements auront lieu au cours du mois en cours et du mois prochain.

Un plan social équitable et solide

Le plan social en vigueur n'apporte pas seulement un soutien financier aux membres du personnel concernés. Les principaux éléments du plan social sont les suivants:

- Le plan social s'applique à tous les membres du personnel (à l'exception du Comité exécutif) en tenant compte de l'âge et des années de service.
- Les collaborateurs et collaboratrices concernés bénéficient d'un accompagnement professionnel grâce à un programme de «newplacement».
- Sunrise met à disposition un fonds destiné à financer des mesures individuelles de transition, par exemple en cas de difficultés personnelles ou pour pouvoir bénéficier de mesures de qualification.
- Les collaborateurs et collaboratrices âgés de 58 ans révolus et plus se voient proposer un contrat de travail à durée déterminée jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 62 ans. À partir de 62 ans révolus, Sunrise verse des contributions en vue d'une retraite anticipée.
- Les jeunes collaborateurs et collaboratrices doivent être réintégrés le plus rapidement possible sur le marché du travail.



Sunrise

Sunrise
Media Relations
0800 333 000
media@sunrise.net